

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2020

Date de la convocation : 14/02/2020

Présents :

Mmes DAVID, COIFFIER, LETACHE, PADUA,
MM. AUZET, BAUDIN, BA IDRIS

Absents : Mme REGANHA, M YAMBEN

Retardé : M. MARTIAL arrivé en séance à 20H31

Représentée:

Secrétaire de séance : Mme PADUA

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Modification du lieu des séances du conseil municipal
2. Création d'un périmètre d'étude dans le centre bourg de Réau : proposition de délimitation et demande d'instauration au Préfet de Seine-et-Marne
3. Travaux d'aménagement de voirie : Dossier de demande de subvention au titre du Fonds d'Equipement Rural 2020 auprès du Conseil Départemental.
4. Divers
 - Point finances

Le point n° 3 est reporté.

Approbation à l'unanimité des procès-verbaux des séances du 27 janvier 2020, du 13 mai 2019, du 3 juin 2019 et 10 juillet 2019

Décisions du Conseil municipal

1 - MODIFICATION DU LIEU DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

- Compte tenu de la superficie de la salle du conseil municipal en mairie (25 m2), et des difficultés déjà existantes pour y accueillir le conseil municipal au complet et le public, le déroulement des séances du conseil municipal, et de l'augmentation de 15 à 19 conseillers municipaux à compter des élections municipales du 15 mars 2020,
- Vu l'article 2121-7 du CGCT : « le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances ».
- Vu le projet d'extension de la mairie existante, actuellement envisagé et qui devrait aboutir au déménagement des locaux courant 2022.

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- **de désigner** la petite salle située 2 rue Frédéric Sarazin et appartenant à la commune, comme salle du Conseil municipal afin d'y organiser les conseils municipaux à compter du 15 mars 2020.
- **Charge** Monsieur le maire d'en informer M le Préfet
- **De communiquer** cette information aux administrés.

2 - CREATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE DANS LE CENTRE BOURG DE REAU : PROPOSITION DE DELIMITATION ET DEMANDE D'INSTAURATION AU PREFET DE SEINE-ET-MARNE

Le conseil municipal à l'unanimité a

APPROUVE la proposition d'instauration d'un périmètre d'étude dans le centre bourg de Réau et sa délimitation indiquée sur le plan joint à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à demander son instauration par arrêté préfectoral ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;

DIT que le périmètre d'étude sera reporté sur le plan local d'urbanisme, conformément au code de l'urbanisme, à l'issue de la prise de l'arrêté préfectoral instaurant ledit périmètre.

6 – DIVERS – Informations

- Point finances présenté par Mme DAVID Adjointe aux finances
- Tours de garde du bureau de vote du scrutin des élections municipales du 15 mars 2020
- Communication de l'arrêté préfectoral n° 2020/DRIEE/UD 77/010 du 6/02/2022 imposant des prescriptions complémentaires à la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES pour l'exploitation du bâtiment 60 situé Rond-Point René Ravaud sur le territoire des communes de Réau et Montereau sur le Jard.

Fin de séance à 21H23.